

SEANCE DU 07 AVRIL 2026

**OBJET : CREATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES**

L'an deux mille vingt-six et le sept avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

Présents : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - DIRIBARNE Lionel - DIBON Odette - BALADE Ramuntcho - CELHAY Martine – DAGORRET Hervé - TOURATON Elisabeth – POUCE Thierry - EYHERABURU Mélanie – RIVAS Nicolas – YRIBARREN Maïana – WINDAK Pascal – HAGA Elisabeth – MAINARD Guy - MAILHARRANCIN Jean-Claude – THOMAS Patricia

Absent mais ayant donné pouvoir : FERRINI Catherine

Secrétaire de séance : DIBON Odette

La Maire expose qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises et composées exclusivement de conseillers municipaux. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Elle explique que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Elle propose de créer 5 commissions qui seront chargées d'examiner les objets suivants :

- Voirie - Réseaux – Bâtiments - Agriculture et Forêts – Terres Communales
- Urbanisme - Environnement - Eau - Assainissement
- Sport – Culture – Vie Associative – Tourisme - Animation
- Affaires sociales et scolaires – Communication
- Finances

Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission, et de procéder à leur nomination.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, les membres des commissions municipales sont désignés par vote à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par la Maire.

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé de la Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** la création des 5 commissions énumérées ci-avant pour la durée du mandat,

**FIXE** le nombre de membres de chaque commission :

- 5 membres qui siègeront dans la commission Voirie - Réseaux – Bâtiments - Agriculture et Forêts – Terres Communales
- 7 membres qui siègeront dans la commission Urbanisme – Environnement - Eau - Assainissement
- 5 membres qui siègeront dans la commission Sport – Culture – Vie Associative – Tourisme - Animation
- 6 membres qui siègeront dans la commission Affaires sociales et scolaires – Communication
- 9 membres qui siègeront dans la commission Finances

**PROCÈDE** à la désignation des membres au sein de chaque commission municipale.

Après appel à candidatures, considérant la présence de candidats pour chacune des commissions et la volonté unanime du Conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret, en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, sont désignés au sein des commissions suivantes en appliquant le principe de représentation proportionnelle des différents groupes composant le Conseil Municipal :

- **Commission Voirie - Réseaux – Bâtiments - Agriculture et Forêts – Terres Communales**

Henri DIRIBARNE, Hervé DAGORET, Martine CELHAY, Thierry POUCE, Elisabeth TOURATON  
(*issu(e)s de la liste 1*)

- **Commission Urbanisme - Environnement - Eau – Assainissement**

Geneviève DULIN, Elisabeth TOURATON, Mélanie EYHERABURU, Ramountcho BALADE, Nicolas RIVAS, Thierry POUCE (*issu(e)s de la liste 1*), Jean-Claude MAILHARRANCIN (*issu de la liste 2*)

- **Commission Sport – Culture – Vie Associative – Tourisme – Animation**

Lionel DIRIBARNE, Elisabeth HAGA, Martine CELHAY, Thierry POUCE, Pascal WINDAK  
(*issu(e)s de la liste 1*)

- **Commission Affaires sociales et scolaires – Communication**

Odette DIBON, Elisabeth HAGA, Elisabeth TOURATON, Martine CELHAY, Pascal WINDAK, Maïana YRIBARREN (*issu(e)s de la liste 1*)

- **Commission Finances**

Maïder BEHOTEGUY, Henri DIRIBARNE, Geneviève DULIN, Lionel DIRIBARNE, Odette DIBON, Nicolas RIVAS, Elisabeth HAGA (*issu(e)s de la liste 1*), Guy MAINARD, Patricia THOMAS (*issu(e)s de la liste 2*)

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY

